ABK IMMO
Société Civile Immobilière au capital de 500,00 €
Siège social : 47 Avenue René Cassin
74150 RUMILLY
Société en cours de formation

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

l'an deux mille vingt-quatre,
le sept novembre, à dix-sept heures,
au siège social,

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Gökhan KARABULUT,**
  demeurant au 28 Impasse de Corbonnet - 74150 SALES,
  né le 29 mai 1992 à ANNECY (74000),
  de nationalité française,

  marié avec Madame Ozlem TOPCU, sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée en la mairie de SEYSSEL (74910), le 19 juin 2021,

- **Monsieur Serkan KARABULUT,**
  demeurant au 28 Bis Impasse de Corbonnet - 74150 SALES,
  né le 4 septembre 1995 à ANNECY (74000),
  de nationalité française,

  marié avec Madame Cansu AYYILDIZ, sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée en la mairie de RUMILLY (74150), le 18 septembre 2021,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit : NOMINATION DE LA GÉRANCE.

Les soussignés nomment en qualité de cogérants de la société :

- **Monsieur Gökhan KARABULUT,**
  demeurant au 28 Impasse de Corbonnet - 74150 SALES,
  né le 29 mai 1992 à ANNECY (74000),
  de nationalité française,

et

G.K S.K

- **Monsieur Serkan KARABULUT,**
  demeurant au 28 Bis Impasse de Corbonnet - 74150 SALES,
  né le 4 septembre 1995 à ANNECY (74000),
  de nationalité française,

et ce, pour une durée indéterminée.

Monsieur Gökhan KARABULUT et Monsieur Serkan KARABULUT déclarent chacun leur tour, accepter les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de les empêcher d'exercer leur mandat.

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts sociaux.

Monsieur Gökhan KARABULUT.
signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de cogérant ».

Bon pour acceptation des fonctions de cogérant.

Monsieur Serkan KARABULUT.
signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de cogérant ».

Bon pour acceptation des fonction
de cogérant